

## Procès Verbal de Séance

### DU CONSEIL SYNDICAL

République Française

#### SÉANCE DU 8 AVRIL 2015

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 8  
- présents : 8  
- votants : 8

L'an deux mille quinze

le huit avril à dix huit heures et trente minutes

le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni

en session ordinaire à la Mairie de La Neuville-Roy,

sous la présidence de M. Thomas LESUEUR, Président.

**Date de la convocation :** 31 mars 2015.

**Présents :** Madame Virginie LARSONNIER, Marie-Laure BORGNON, Julie DENEUFBOURG, Messieurs Thomas LESUEUR, Stéphane THOUMSIN, Thierry HOUPY, Jean PECHO, Philippe LE CAM.

**Absents excusés :** Néant.

**Suppléants présents :** Annie LUCAS, Philippe LEFEBVRE, Vincent BAUQUET.

**Secrétaire de séance :** Stéphane THOUMSIN.

Présence de Monsieur Thierry MICHEL, Maire de La Neuville-Roy.

Le procès verbal de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

#### 1) Budget Primitif 2015. N° 05/2015

La réunion préparatoire du budget à eu lieu le mardi 24 mars avec la présence de Monsieur Rabussier, Maire de Pronleroy et de sa secrétaire, venus nous présenter le budget de fonctionnement du SIRS de Pronleroy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, approuve le budget primitif pour l'année 2015 présenté par Monsieur le Président et qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

✓ Section de fonctionnement :	369 563,00 €
✓ Section d'investissement :	1 615 766,84 €

#### 2) Adhésion de la commune de Pronleroy. N° 06/2015

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil Syndical du souhait de la commune de Pronleroy d'intégrer le Syndicat Scolaire des Hirondelles. Le Conseil Municipal de Pronleroy a sollicité son adhésion par délibération du 19 mars 2015.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune de Pronleroy au Syndicat Scolaire « Les Hirondelles ». La présente délibération sera notifiée aux communes membres

#### 3) Adhésion de la commune de Léglantier. N° 07/2015

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil Syndical du souhait de la commune de Léglantiers d'intégrer le Syndicat Scolaire des Hirondelles. Le Conseil Municipal de Léglantiers a sollicité son adhésion par délibération du 24 mars 2015.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune de Léglantiers au Syndicat Scolaire « Les Hirondelles ». La présente délibération sera notifiée aux communes membres.

4) Changement des statuts du Syndicat. N° 08/2015

Monsieur le Président fait lecture des articles des nouveaux statuts du Syndicat Scolaire, suite à la réunion préparatoire avec les Maires des cinq communes le 1<sup>er</sup> avril 2015. Les communes membres auront trois mois pour délibérer dans leurs conseils respectifs pour l'acceptation de ces changements de statuts, à compter de la notification de la présente délibération.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, accepte la modification des statuts du Syndicat Scolaire « Les Hirondelles », annexés à la présente délibération.

5) Arrêt de la convention avec Pronleroy. N° 09/2015

La commune de Pronleroy avait signé une convention avec le Syndicat Scolaire en 2008 pour son intégration en vue du Regroupement Pédagogique Concentré. Cette convention étant caduque, il est nécessaire d'y mettre un terme.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide l'annulation à la date du 31 juillet 2015, de la convention conclue avec la commune de Pronleroy.

6) Concours d'architecte.

Monsieur le Président souhaitait délibérer pour trouver une date, mais par manque d'éléments et de l'adhésion de deux communes supplémentaires, ce point fera l'objet d'un autre conseil syndical.

7) Mise en place du prélèvement automatique SEPA pour les règlements cantine, périscolaire et ALSH. N° 10/2015

Pour une meilleure organisation de l'encaissement des recettes de la cantine et du périscolaire, un sondage à été fait le 19 mars auprès des parents utilisateurs. Un compte de dépôt doit être ouvert au nom du régisseur auprès du comptable assignataire de Saint-Just-en-Chaussée.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, accepte la mise en place du prélèvement automatique SEPA pour les règlements cantine, périscolaire et ALSH.

8) Questions diverses.

- a) Grève des transports : à eu lieu du mardi 31 mars au jeudi 2 avril. Les enfants ont été accueillis dans l'école de leur village, sur LNR une dizaine d'enfant ont été accueillis. Beaucoup de désistement à la cantine et au périscolaire, une cinquantaine d'absences non facturées aux familles.
- b) Information : 2 mercredis travaillés les 13 et 27 mai pour le pont de l'ascension le vendredi 15 mai est chaumé.
- c) Réunions : commission restauration le lundi 20 avril 2015 à 19h à la mairie de La Neuville-Roy et PEDT le mercredi 22 avril à 19h à la salle des associations.
- d) Souhait pour l'école de Montiers de bénéficier d'internet sur tous les postes informatiques.

Monsieur le Président n'ayant plus d'informations et les conseillers syndicaux plus de questions, la séance est levée à 19h40.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Syndical du 8 avril 2015 a comporté six délibérations.

1	Budget Primitif 2015	Délibération 05/2015
2	Adhésion de la commune de Pronleroy	Délibération 06/2015
3	Adhésion de la commune de Léglantiers	Délibération 07/2015
4	Changement des statuts du Syndicat	Délibération 08/2015
5	Arrêt de la convention avec Pronleroy	Délibération 09/2015
7	Mise en place du prélèvement automatique SEPA pour les règlements cantine, périscolaire et ALSH	Délibération 10/2015